

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous permettre de le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (Parts CSC) N° ISIN : LU2431795132

Un Compartiment de Sycomore Fund Sicav,
Ce compartiment est géré par Sycomore Asset Management.

Créateur | Sycomore Asset Management

Site Internet | www.sycomore-am.com

Devise du produit | Euro (EUR)

Coordonnées | Appelez au +33 (01) 44.40.16.00 afin d'obtenir de plus amples informations.

Autorité compétente | Sycomore Fund SICAV (le « Fonds ») est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production | 29/11/2023

Mise en garde

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type | SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS est un Compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'investissement à capital variable) de droit luxembourgeois (le « Compartiment »).

Durée | Le Compartiment a été créé le 14/04/2022. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.

Objectifs | Le Fonds SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (libellé en EUR) vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond TR sur un horizon minimum de placement recommandé de trois ans, en investissant dans des entreprises dont le modèle économique, les produits, les services ou les processus de production contribuent positivement aux défis de la transition énergétique et écologique, au moyen d'une stratégie ISR thématique. Le Compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement SFDR, en investissant dans des entreprises qui valorisent la transition écologique comme un pilier essentiel du développement durable.

L'actif net du Compartiment sera en permanence exposé à hauteur de 70 % au moins en obligations (y compris les obligations convertibles, mais dans une sous-limite de 20 %) et autres titres de créance d'entreprises, dont au moins 50 % en euros, selon la répartition géographique suivante : (i) les titres émis par des sociétés dont le siège social se situe dans un pays membre de l'Union européenne, au Royaume-Uni, en Suisse ou en Norvège, représenteront au moins 50 % de l'actif net ; (ii) les titres de sociétés ayant leur siège social en dehors des zones géographiques susmentionnées, y compris dans les pays émergents, représenteront jusqu'à 25 % de l'actif net. Le Compartiment a la possibilité d'investir jusqu'à la totalité de sa valeur liquidative dans des obligations vertes. Les obligations vertes sont des obligations qui financent des projets environnementaux tels que les énergies renouvelables, la prévention de la pollution, l'efficacité énergétique, la préservation de la biodiversité, etc. Le Compartiment ne supporte pas d'autre contrainte sectorielle qu'une limitation à 10 % de l'actif net des titres émis par des entreprises du secteur bancaire et assurance, tandis que le risque de change associé aux investissements en devises autre que l'Euro est limité à 10 %. Ces obligations et autres titres de créances doivent bénéficier d'une notation minimale B- (ou équivalente) de l'une des trois principales agences de notation (Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings). La part des titres considérés comme spéculatifs (« High Yield ») ou non notés ne pourra, en cumul, représenter plus de 10% de l'actif net. Dans l'hypothèse où une émission obligataire ne disposerait pas d'une notation de

crédit propre, la notation de crédit de l'émetteur ou de son groupe de rattachement pourra être retenue si elle existe.

Le processus de recherche et de sélection des obligations et instruments du marché monétaire intègre des critères extra-financiers contraignants et surpondère les émetteurs dont les critères ESG sont compatibles avec l'objectif d'une croissance durable. Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire « SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur une intégration ESG systématique (recherches ESG incluses dans les processus de recherche et de gestion dans tous les cas), les exclusions ISR (aucun investissement dans des entreprises dont les activités ont un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), les thèmes (transition environnementale et énergétique), une approche dite « best in universe » (meilleurs acteurs de l'univers d'investissement) et une approche « best efforts » (sociétés réalisant des efforts visibles en termes de développement durable, même si elles ne font pas encore partie des meilleurs acteurs de l'univers d'investissement). Par conséquent de l'application de ces deux filtres, l'univers d'investissement éligible du Compartiment est réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers initial, à savoir les obligations et autres titres de créances libellés en euros et sécurisés par notre processus d'analyse ESG. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans le prospectus du Fonds et dans notre Politique d'engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

Pour finaliser la stratégie de base, le Compartiment peut être exposé aux instruments financiers suivants : (i) jusqu'à 20 % de son actif net en instruments du marché monétaire, libellés en euro, d'émetteurs publics ou privés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE, bénéficiant d'une notation minimale A- de l'agence Standard & Poor's ou d'une notation équivalente (Moody's et Fitch Ratings) ; (ii) jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM du marché monétaire et/ou en mettant en œuvre une stratégie de rendement du marché monétaire et/ou en OPCVM à revenu fixe, et peut également utiliser des

dépôts à terme, dans la limite de 10 % de son actif net et (iii) jusqu'à 25 % en produits dérivés dont les sous-jacents sont des obligations cotées sur des marchés internationaux réglementés pour ajuster la durée modifiée du portefeuille, sans limites de surexposition du portefeuille. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, qui ne représentent généralement pas plus de 20 % de son actif net. Le Compartiment peut également détenir des quasi-espèces pour atteindre son objectif d'investissement, aux fins de trésorerie et en cas de conditions de marché défavorables. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le Compartiment ne procure aucune exposition directe à des instruments de titrisation. Une exposition indirecte à des instruments de titrisation est possible au moyen des OPCVM « marché monétaire » ou « marché monétaire à court terme », sans que ces instruments ne puissent constituer l'axe principal de la stratégie des OPCVM souscrits pour le compte du Compartiment.

Indice de référence | Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond (sur la base de coupons réinvestis). Le Compartiment se veut dynamique et fait référence à l'indice de référence en vue de le surperformer. La Société de gestion a toute discrétion sur la composition du portefeuille du Compartiment. Il n'y a

aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de ceux de l'indice de référence. En outre, la Société de gestion s'engage à surperformer l'indice de référence des indicateurs ESG pertinents.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat | Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour de valorisation »). Les listes de souscription/rachat/conversion ferment à midi, la veille du jour de la valorisation.

Destiné aux investisseurs particuliers | Ce compartiment est destiné à n'importe quel type d'investisseurs.

Dépositaire IBNP PARIBAS, succursale du Luxembourg

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur liquidative ou tous autres renseignements, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.sycomore-am.com ou à envoyer une demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



À risque plus faible

À risque plus élevé

L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 3 ans

Le risque réel peut varier considérablement si vous encaissez les sommes d'argent avant l'échéance et votre placement pourrait vous rapporter moins.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 2 sur 7, qui est la catégorie de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de liquidité | La défaillance d'un émetteur ou la détérioration de sa qualité de crédit, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative ;

Risque de crédit | Des volumes de transactions très faibles peuvent entraîner des fluctuations non négligeables du cours d'un ou de plusieurs actifs, et provoquer une baisse de la valeur liquidative.

Garantie | Le Fonds n'est pas garanti en capital.

Scénarios de performance (montants en euros) |

Ce que vous obtiendrez sur ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios favorables, modérés et défavorables sont des illustrations utilisant la pire, la moyenne et la meilleure performance du produit sur les 10 dernières années. Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario vaut pour les investissements à 1 et 3 ans.

Durée de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (durée de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti en cas de sortie. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	7 810 €	8 480 €
	Rendement moyen annuel	-21,95 %	-5,35 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	8 670 €	8 960 €
	Rendement moyen annuel	-13,35 %	-3,60 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	10 230 €	10 630 €
	Rendement moyen annuel	2,34 %	2,07 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	11 250 €	11 710 €
	Rendement moyen annuel	12,51 %	5,40 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et octobre 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre février 2014 et février 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2015 et avril 2018.

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des frais supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera leur incidence sur votre investissement. Si vous investissez dans ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation boursière, le présent document ne tient pas compte des frais du contrat.

Frais au fil du temps (montants en euros) I

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent de la durée d'investissement, de la détention du produit et de l'évolution du produit. Les montants indiqués sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- La première année, vous récupérez le montant de votre investissement (0 % de rendement annuel). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit performe comme indiqué dans le scénario intermédiaire.
- Investissement de 10 000 EUR.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (durée de détention recommandée)
Total des frais	163 €	311 €
Incidence annuelle des frais (*)	1,63 %	0,99 % chaque année

(*) Il illustre la façon dont les frais réduisent votre performance chaque année au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez pendant la période de détention recommandée, votre rendement moyen annuel devrait être de 3,06 % avant imputation des frais et de 2,07 % après imputation des frais.

Nous pouvons partager une partie des frais avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'ils vous fournissent. Ils vous informeront du montant.

Composition des frais I

Frais ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	1,00 % du montant payé lorsque vous investissez. C'est le maximum que vous serez facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	100 EUR
Frais de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous le vend peut vous les facturer.	0 EUR
Frais courants prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,30 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais réels de l'année dernière.	30 EUR
Coûts de transaction	0,33 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33 EUR
Frais accessoires prélevés dans certaines circonstances		
Commission de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins 3 ans en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à court ou moyen terme, qui doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. Tous les actionnaires peuvent à tout moment racheter la totalité ou une partie de leurs actions en espèces. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la société de gestion (SYCOMORE AM), soit au siège social de cette dernière.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui conseille sur ce produit ou (iii) d'une personne qui le vend en adressant un courrier électronique ou postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par e-mail ou par courrier postal, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM – à l'attention du service des risques et de la conformité – SYCOMORE AM – Service à la clientèle). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://en.sycomore-am.com/funds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont tous frais compris.

Vous trouverez des informations relatives aux critères environnementaux et sociaux promus par le présent compartiment dans sa Déclaration précontractuelle au règlement SFDR, disponible sur : <https://en.sycomore-am.com/funds>

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et de la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter gratuitement le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, sous réserve (i) qu'il ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et qu'il ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure de justice ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame la médiatrice ou Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org